

KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

4 février 2021

Chutes de neige abondantes

Appel au respect de la tranquillité des animaux sauvages

Les fortes chutes de neige de ces derniers jours conduisent les animaux sauvages à puiser dans leurs réserves. L'accessibilité à la nourriture est fortement réduite par le manteau neigeux et la mobilité des animaux est également restreinte. Pour survivre, ces derniers doivent pourvoir compter sur leurs réserves d'énergie. Ils doivent ainsi éviter les pertes d'énergie inutiles et les situations de stress. Raison pour laquelle le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) appelle la population à respecter les besoins de tranquillité de la faune sauvage.

Les animaux sauvages sont, en principe, très bien adaptés aux conditions hivernales. Durant cette période, les cerfs migrent vers les zones basses, exposées au sud. Les chamois et les bouquetins se réfugient, quant à eux, en forêt ou dans des zones rocheuses protectrices. Durant l'été et l'automne, les animaux sauvages constituent des réserves de graisse dont ils sont capables d'adapter l'utilisation en fonction des saisons et des besoins. Ils peuvent ainsi réduire leur métabolisme et diminuer leur consommation d'énergie durant la période hivernale. Cependant pour y parvenir, ils ont besoin de tranquillité.

Cette année, l'hiver se caractérise par de grandes quantités de neige jusqu'en plaine, ce qui favorise la pratique des activités de loisirs hivernales à toutes les altitudes. Pour la faune, cela peut devenir problématique lorsque ces activités se déroulent en dehors des sentiers balisés et des pistes de ski. Lorsque l'homme et la faune sauvage se rencontrent, les dérangements sont inévitables et obligent les animaux sauvages à dépenser inutilement de l'énergie en augmentant leur métabolisme. Avec une telle quantité de neige, la fuite est épuisante pour les animaux et, dans les cas extrêmes d'épuisement, elle peut entraîner la mort. Même s'ils ne présentent pas de comportement de fuite, les animaux sauvages sont mis dans une situation de stress par la proximité des humains. Pour compenser la perte d'énergie, ils doivent alors manger de la nourriture supplémentaire difficile à trouver. Souvent, seuls les arbres et les arbustes dépassent de la neige, de sorte que les animaux consomment davantage de bourgeons et d'écorce, ce qui, selon la situation, peut entraîner des dégâts à la forêt.

Le service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF) appelle donc la population à faire preuve de la plus grande attention aux besoins de tranquillité de la faune sauvage. De manière générale, le SCPF invite tout un chacun à ne pas quitter les chemins et les pistes balisées. Une attention particulière doit être accordée aux zones de protection désignées expressément par la loi (par exemple, les zones de tranquillité de la faune, les zones de protection des forêts, les districts francs fédéraux et cantonaux). Le public peut obtenir des informations sur ces zones de protection sur le site internet du SCPF ou via l'application "ArcGIS Explorer" (carte interactive de protection de la faune). Un appel spécial est lancé aux chercheurs de bois et aux photographes animaliers pour qu'ils évitent de pénétrer dans ces différentes zones de protection.

Le SCPF demande également que les animaux sauvages ne soient pas nourris. En hiver, leur système digestif est généralement adapté à des régimes alimentaires pauvres en fibres et en nutriments. Un passage brutal à une alimentation trop riche en nutriments (par exemple, des déchets de compost) à cette époque de l'année peut provoquer une acidose gastrique chez les ruminants sauvages, qui, dans des cas extrêmes, peut entraîner la mort. Il a également été démontré que l'acidité de l'estomac est compensée par l'ingestion d'aliments à base de fibres brutes, comme l'abroutissement et l'écorçage des arbres. L'affouragement des animaux sauvages en situations d'urgence ne peut être effectuée que de manière circonstanciée et exclusivement par les gardes faune du SCPF. En outre, en collaboration avec le service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP), des places spécifiques de déchets fibreux pouvant servir de nourriture à la faune sauvage sont mises en place dans le cadre des mesures forêts-gibier.

Personnes de contact

Sascha Wellig, biologiste au Service de la chasse, de la pêche et de la faune, 079 355 39 33

Yvon Crettenand, biologiste au Service de la chasse, de la pêche et de la faune, 079 355 39 15